



Vos réf.: AA/PM/RG/nc/indic: 7000  
Nos réf.: 210/ern/cb/w - rch/tph/09-857  
Votre corresp.: Christophe ERNOTTE  
081.24.06.50  
christophe.ernotte@uvcw.be

Monsieur André ANTOINE,  
Vice-Président et Ministre de l'Emploi  
et de la Formation  
Rue d'Harscamp, 22  
5000 NAMUR

Annexe(s):

Namur, le 8 février 2010

Monsieur le Ministre,

***Concerne: le subside de la Fédération des CPAS***

Nous tenons à vous faire part de notre étonnement quant à votre décision de supprimer notre subventionnement (voir votre courrier repris en référence). En effet, en 2003, le Ministre de l'Emploi nous octroyait un subside afin de participer activement aux réunions du DIISP et en faire un suivi vers les CPAS.

En 2005, suite à la signature de la convention-cadre entre le Forem, la Fédération des CPAS et le Ministre de l'Emploi, le Ministre augmente cette subsidiation pour permettre à la Fédération d'être présente dans le comité d'accompagnement et de faire un relais vers les CPAS. D'autres missions sont ajoutées: le suivi du comité de pilotage des maisons de l'emploi et celui des missions régionales.

Notre subside était jusqu'au 31 décembre 2009 de 115.000 euros par an et permettait l'engagement d'1,5 ETP sur 4 dans le Service Insertion professionnelle de la Fédération des CPAS.

Chaque comité d'accompagnement a fait l'objet d'une lecture des rapports d'activités et d'une satisfaction pour nos travaux et pour le relais que nous faisons aux CPAS.

Vos conseillers n'ont, à aucun moment, fait part de votre volonté de réduire à néant notre subside, ni même de revoir le chiffre à la baisse. A aucun moment, lors des différents contacts avec le Cabinet, il n'a été question de revoir le subside octroyé au Service Insertion.

Votre décision de ne plus subsidier notre présence dans les différentes instances dépendant de votre autorité nous est parvenue le 2 février, soit en cours d'année. Année pour laquelle nous avons dès lors maintenu notre budget 2009 et les emplois liés à celui-ci.

Cette décision unilatérale met donc en péril le Service Insertion professionnelle et hypothèque son avenir.

Cette décision nous surprend d'autant plus que le subside octroyé correspondait bien aux orientations de la Déclaration de Politique régionale 2009-2014 qui, dans son axe 2.3 vise à insérer sur le marché de l'emploi les personnes les plus éloignées du marché, et son axe 2.4 à, plus spécifiquement, accompagner les bénéficiaires du revenu d'intégration. On notera à ce sujet que notre subsidiation nous permettait de sensibiliser et mobiliser les CPAS dans les domaines cités par la DPR. En cela, nous avons toujours veillé à suivre les prescrits du Gouvernement et de notre subsidiation.

Ce subside nous permettait dès lors d'assumer un suivi des différents dispositifs et, plus largement, nous permettait de mettre en œuvre une politique très efficace d'insertion professionnelle avec les CPAS wallons<sup>1</sup>. Pour cela, deux personnes ont été engagées au sein de la Fédération des CPAS.

Stopper cette subsidiation, outre mettre fin à deux contrats en cours, c'est affaiblir la politique d'insertion des CPAS. C'est les couper d'un partenariat structuré (MIRE, Forem, asbl, Maison de l'emploi, les partenaires du DIISP, ...) et c'est aller à l'encontre de l'ambition politique déclarée par le Gouvernement wallon dès 2009.

Par ailleurs, puisque ce subside conditionnait notre participation à la convention-cadre, nous devons aussi rapidement considérer la fin du subside comme une dénonciation de la convention-cadre signée par le Forem, la Fédération des CPAS et le Ministre de l'Emploi.

Nous souhaiterions vous rencontrer le plus rapidement possible afin de trouver, ensemble, une solution à cet épineux problème.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération très distinguée.

Le Président,  
Claude EMONTS

Philippe DEFEYT

Les Vice-Présidents,  
Jean-Marie SEVERIN

Anne VAN DER ELST

---

<sup>1</sup> Nos radioscopiques des politiques d'insertion professionnelle dans les CPAS wallons en attestent.